EUREDD Facility

Une gouvernance de l'utilisation des terres

améliorée pour réduire la déforestation

Facilité REDD de l'UE :

Orientation et Priorités Stratégiques 2018-2022

Résumé

La Facilité REDD de l'Union européenne (UE) soutient les pays dans l'amélioration de la gouvernance de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs efforts pour ralentir, arrêter et inverser la déforestation. Elle soutient également les efforts globaux de l'Union européenne (UE) visant à réduire sa contribution à la déforestation dans les pays en développement.

La Facilité se concentre sur les pays engagés dans le processus REDD+, un mécanisme international incitant les pays en développement à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs secteurs forestiers et de l'utilisation des terres.[a]

Elle collabore avec les gouvernements des pays engagés dans le processus REDD+ pour concevoir et mettre en œuvre des interventions de soutien à un large éventail de parties prenantes nationales. Dans ces pays, les parties prenantes sont par conséquent les participants et les bénéficiaires des interventions de la Facilité REDD de l'UE. Elle travaille également avec les responsables politiques de la Commission européenne ainsi que les pays signataires de la Déclaration de New York sur les forêts[b] et des Déclarations d'Amsterdam[c] à façonner les politiques et programmes forestiers internationaux afin de soutenir les pays du processus REDD+, et de répondre à la demande en matières premières présentant un risque de déforestation.[1]

La Facilité REDD de l'UE est accueillie par l'Institut européen de la forêt et a été créée en 2010. Elle est financée par l'UE, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. Elle dispose d'une expérience de facilitateur dans les transitions difficiles pour les pays en développement, mais aussi de collecteur et de gestionnaire des connaissances afin de soutenir des prises de décision et des actions efficaces. La Facilité REDD est d'avis qu'avec la mise en place de bonnes politiques et pratiques, une gouvernance améliorée des forêts et de l'utilisation des terres peut :

- générer des réductions substantielles et rentables d'émissions de gaz à effet de serre ;
- avancer le développement durable ;
- améliorer les moyens de subsistance et le contrôle dont disposent les collectivités dépendantes des forêts, y compris les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles, sur les ressources naturelles locales ;
- fournir des avantages connexes environnementaux et sociaux, comprenant la protection de la biodiversité, la paix, la prospérité et une meilleure résilience locale et régionale aux changements climatiques.

Ce document présente la stratégie de la Facilité pour 2018-2022. Il fournit un aperçu des problèmes que la Facilité REDD de l'UE visera à résoudre et le contexte dans lequel cela se déroulera. Il présente ensuite l'orientation stratégique de la Facilité, ses objectifs et les actions prévues. Il décrit également comment les efforts de communication de la Facilité permettent de guider l'UE et les politiques internationales relatives à la déforestation.

[a] REDD+ signifie « réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ».

[b] La Déclaration de New York sur les forêts est une déclaration politique, volontaire et non contraignante juridiquement, qui vise à réduire les pertes forestières naturelles de moitié d'ici 2020, en s'efforçant d'y mettre fin d'ici 2030. Elle appelle aussi à la restauration des forêts et terres cultivées sur des centaines de millions d'hectares.

[c] Les Déclarations d'Amsterdam sont des engagements politiques non contraignants juridiquement visant à soutenir la mise en œuvre des engagements du secteur privé concernant la déforestation et l'huile de palme durable.

Pourquoi améliorer la gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres ?

Réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts sera déterminant si la communauté internationale doit contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels comme il a été convenu dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Environ un quart de toutes les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines proviennent de l'utilisation des terres, en particulier de la déforestation et de la dégradation des forêts. Cela dépasse les émissions totales du secteur des transports. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat cite le reboisement, la gestion durable des forêts et la réduction de la déforestation parmi les mesures d'atténuation les plus rentables dans le secteur de l'utilisation des terres.

En plus de stocker le carbone, les forêts fournissent des biens et des services essentiels à la subsistance. Les forêts permettent d'aider les gens à s'adapter aux changements climatiques, de réguler le débit des cours d'eaux, les nappes phréatiques et la pluviométrie locale, ainsi que limiter l'érosion des sols, maintenir des espèces importantes économiquement et conserver les ressources génétiques. Agir contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts est par conséquent essentiel pour protéger les forêts, soutenir les moyens de subsistance durables et inverser la tendance des émissions totales de gaz à effet de serre. Cela contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Néanmoins, plusieurs obstacles entravent la réalisation de ces objectifs.

Il est prévu que la demande en matières premières présentant un risque de déforestation monte en flèche :[2] de récentes études estiment que l'expansion des terres agricoles provoque plus de 80% de la déforestation dans le monde. La plus grande partie de cette déforestation est réalisée illégalement pour produire de la nourriture, du fourrage, du biocarburant ou d'autres produits destinés à l'exportation.[3,4]

Une gouvernance médiocre des forêts et de l'utilisation des terres : une transparence accrue, la participation des parties prenantes aux prises de décision, la reddition de comptes, les compétences et la coordination aident à surmonter les défis posés par la gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres dans les pays tropicaux. La clarification des cadres juridiques et une meilleure application de la loi contribuent à éradiquer la coupe illégale des forêts qui est insoutenable sur le long terme.

Le manque d'informations limite les initiatives ambitieuses : un nombre croissant de sociétés et d'acteurs publics s'engage dans des objectifs « zéro déforestation ». Toutefois, ils ne disposent pas des informations dont ils auraient besoin pour identifier et atténuer les risques que leurs politiques d'achat et leurs chaînes d'approvisionnement font peser sur les forêts. Une transparence accrue dans les chaînes d'approvisionnement à risque pour les forêts et le commerce associé facilite la réalisation des engagements, augmente la reddition des comptes des sociétés et des acteurs publics quant à leurs engagements, et démontre les impacts de politiques publiques et privées de « zéro déforestation ».

La plupart des pays tropicaux ont inclus les forêts dans leurs plans sur les changements climatiques, à savoir les contributions déterminées au niveau national (CDN) qu'ils ont présentées en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Pour que les plans de ces pays se concrétisent, ces-derniers auront besoin de convertir des engagements généraux en politiques et en mesures spécifiques, puis les mettre en œuvre.

Cela s'avérera particulièrement complexe pour les engagements concernant les terres. L'analyse de la Facilité REDD de l'UE a démontré qu'il existait des possibilités pour les gouvernements de rendre leurs engagements plus concrets et d'impliquer davantage d'acteurs dans divers secteurs.[5] Ces pays ont également besoin d'identifier des stratégies et des outils pour financer et surveiller les politiques et les mesures relatives à l'utilisation des terres.

L'expérience de processus tels que FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux)[d] et REDD+ fournit des observations utiles concernant les défis futurs ainsi que des stratégies possibles pour les surmonter. Ils démontrent que la recherche de consensus, le soutien politique, une coordination multidimensionnelle et de puissantes capacités institutionnelles sont requis pour résoudre les défis posés par la gouvernance de l'utilisation des terres. En fait, cela nécessite souvent que les gouvernements changent leur manière de mener leurs affaires. Néanmoins, en ancrant les processus FLEGT/REDD+ dans les institutions nationales et en développant un dialogue multipartite pour faciliter les évolutions difficiles, les gouvernements peuvent améliorer leurs performances et leur résilience. Il est important de capitaliser sur ces initiatives préexistantes, apportant visibilité, soutien et compétences dans ce domaine.

Les expériences d'accords de partenariat volontaire (APV) FLEGT[e] démontrent que l'accès au marché et le commerce incitent les producteurs de bois à se conformer aux exigences provenant de la demande, y compris les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, ils peuvent déclencher des réformes de gouvernance forestière et d'utilisation des terres. Les APV ont également démontré que le dialogue et la coopération entre les acteurs publics et privés des pays producteurs de bois sont essentiels pour encourager une compréhension mutuelle, un large consensus et une mise en œuvre efficace des engagements.

Il faut également des systèmes de surveillance et de signalement crédibles. En effet, la transparence accroît la reddition des comptes des acteurs publics et privés, limite les possibilités de corruption et aide les marchés à comprendre la réalité complexe des pays producteurs de bois.

[d] Le Plan d'action FLEGT de l'UE comprend des mesures afférentes à l'offre comme à la demande pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui lui est associé.

[e] Les APV sont un élément clé du Plan d'action FLEGT de l'UE contre l'exploitation forestière illégale. Un APV est un accord commercial conclu entre l'UE et un pays exportateur de bois. Il comprend des engagements limitant le commerce aux produits dérivés du bois licites et visant à améliorer la gouvernance forestière par un processus de délibération multipartite.

Dans le cas de REDD+, la plupart des fonds alloués jusqu'à présent ont été dédiés à la « préparation à REDD+ ». Dans plusieurs pays, cela a eu pour conséquences :

- une meilleure compréhension des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ;
- une capacité renforcée pour surveiller l'évolution du couvert forestier et mesurer les émissions liées aux forêts ;
- de nouveaux échanges entres ministères d'un même gouvernement ;
- le développement de stratégies nationales REDD+ et de politiques de soutien.

Toutefois, des difficultés demeurent lors du passage de la préparation aux résultats. Dans la plupart des pays, une meilleure coordination avec les objectifs des autres secteurs, comme l'agriculture, le secteur minier ou l'énergie, ainsi qu'une intégration renforcée avec les plans d'ensemble de développement économique au niveau national seraient bénéfiques pour les programmes REDD+. Dans de nombreux cas, les processus REDD+ n'ont pas encore impliqué le secteur privé, dont les flux d'investissements sont et resteront bien supérieurs aux capacités financières de REDD+.

Le concept de REDD+ s'est transformé au cours des cinq dernières années. Initialement, il était strictement encadré dans un mécanisme de compensation des pays en développement afin de réduire les émissions résultant de la déforestation et de l'utilisation des terres. Cependant, REDD+ a progressivement évolué vers une définition élargie des résultats, formulés en termes de développement durable, d'implication du secteur privé et de durabilité des investissements dans l'utilisation des terres.

Un nombre croissant d'initiatives recherchent des synergies entre REDD+ et les politiques et programmes soutenant un aménagement du territoire et des chaînes d'approvisionnement en matières premières ne présentant pas de risque de déforestation. Ces synergies permettraient d'engendrer des transformations à long terme sur le terrain et, à terme, d'atteindre l'objectif d'atténuation des changements climatiques. Elles offrent de nombreuses possibilités pour ancrer le dialogue multipartite dans les efforts d'amélioration de la gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres ainsi que pour accélérer la mise en œuvre des CDN et des stratégies nationales REDD+.

La stratégie de la Facilité REDD de l'UE, exposée dans le chapitre suivant du présent document, prend acte des réalités mentionnées plus haut et traite des défis comme des perspectives qu'elles présentent.

Objectif stratégique, buts et actions

L'objectif stratégique de la Facilité REDD de l'UE est d'aider les pays engagés dans le processus REDD+ à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts grâce à une gouvernance améliorée des forêts et de l'utilisation des terres.

La Facilité collabore avec les gouvernements engagés dans le processus REDD+ pour concevoir et mettre en œuvre des interventions de soutien à un large éventail de parties prenantes nationales. Dans ces pays, les parties prenantes sont par conséquent les participantes et les bénéficiaires des interventions de la Facilité. Elle travaille également avec les responsables politiques de la Commission européenne, ainsi que les pays signataires de la Déclaration de New York sur les forêts et des Déclarations d'Amsterdam, pour façonner les politiques et programmes forestiers internationaux afin de soutenir les pays REDD+ et répondre à la demande en matières premières présentant un risque de déforestation.

La Facilité REDD de l'UE fournit un soutien personnalisé et axé sur la demande pour développer et mettre en œuvre les stratégies REDD+, FLEGT ainsi que celles liées au domaine de la gouvernance de l'utilisation des terres. Ce soutien a pour but d'améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres et des forêts. Le soutien de la Facilité peut inclure :

- la fourniture d'une expertise,
- la mobilisation d'une assistance technique,
- la facilitation du dialogue entre les parties prenantes,
- le partage des connaissances aux niveaux national et international.

Afin de soutenir les pays engagés dans le processus REDD+ dans leur mise en œuvre de leurs CDN en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Facilité cherche à atteindre trois objectifs répondant aux défis mis en évidence plus haut :

1. **soutenir la clarification et l'application des cadres juridiques,**
2. **faciliter les investissements et une gestion durables de l'utilisation des terres,**
3. **informer la production et le commerce de produits sans déforestation associée.**

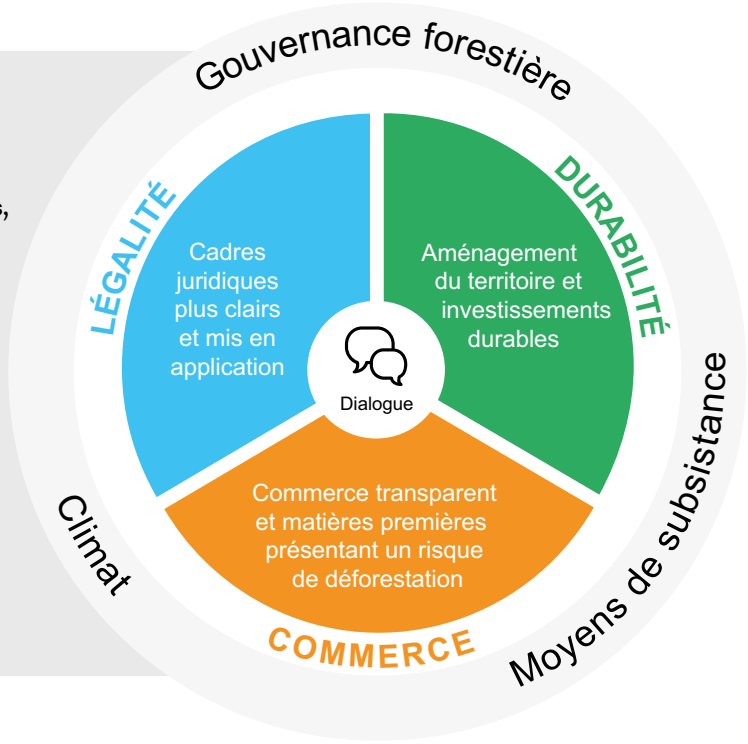

Le travail et la stratégie de la Facilité s'inscrivent dans les initiatives et programmes essentiels dans le domaine de la mise en œuvre des NDC, de la REDD+, de la production et du commerce de bois légal, de la production et du commerce de matières premières ne présentant pas de risque de déforestation, de la restauration des terres, des régimes fonciers, de l'aménagement du territoire et du financement de l'utilisation des terres afin de soutenir la progression et assurer la mise à l'échelle des solutions conçues par l'action directe en soutien aux pays engagés dans REDD+.[f]

Vous trouverez ci-après plus d'informations sur chaque objectif, ainsi que la justification des activités planifiées par le Centre.

[f] Par exemple : le partenariat CDN, Adapt'Action, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt des Fonds d'investissement pour le climat, le Fonds biocarbone -– Initiative pour des paysages forestiers durables (ISFL), les programmes pionniers REDD, les processus APV de FLEGT, l'Alliance des Forêts Tropicales 2020, le Programme produits agricoles verts du PNUD, le fonds andgreen.fund, l'Initiative cacao-Forêts, l'AFR100 (Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains), les initiatives VGGT (directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers), la Facilité internationale pour le régime foncier des terres et des forêts, l'Initiative financière du PNUE, le groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts.

Objectif 1

Soutenir la clarification et l'application des cadres juridiques

Les cadres juridiques flous qui régissent l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière, ainsi que l'absence de leur mise en œuvre et respect, constituent les causes essentielles des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays forestiers tropicaux.

Ces facteurs contribuent à des attributions de terres et des conversions forestières illégales, y compris pour l'expansion de l'agriculture commerciale. En outre, des volumes importants de bois sont extraits de forêts converties illégalement, suscitant des inquiétudes concernant la légalité du bois, en particulier à la lumière du Plan d'action FLEGT de l'UE sur l'exploitation forestière illégale.

La Facilité REDD de l'UE collaborera avec les pays engagés dans le processus REDD+ pour améliorer la compréhension des lacunes et des défauts des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, de l'utilisation des terres et de la conversion forestière. Elle soutiendra les débats participatifs dans ces domaines, au sein ou en dehors des processus APV. Dans la mesure du possible, la Facilité s'associera aux programmes et initiatives en cours afin de renforcer la gouvernance de l'utilisation des terres, y compris par la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.[6]

La Facilité fournira son soutien aux acteurs non étatiques dans des stratégies visant à une surveillance indépendante de l'application des cadres juridiques pertinents. Il développera et promouvra également des méthodes associées au versement de financements REDD+ pour inciter les exploitants forestiers au respect de la loi. Pour ce faire, la Facilité prolongera l'expérience acquise avec les APV FLEGT en recourant à une approche fondée sur la légalité comme moteur de changement vers une production et un commerce de matières premières ne présentant pas de risque de déforestation ainsi qu'une gouvernance améliorée de l'utilisation des terres.

Le tableau de la page suivante souligne les changements requis et ce que la Facilité REDD fera pour les promouvoir.

Les changements requis	Les actions de la Facilité
Les parties prenantes identifient et comprennent les atouts et les défauts des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière.	• Aider les parties prenantes à évaluer les lacunes et les faiblesses des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière. • Soutenir le développement d'une surveillance indépendante des attributions de terres et, plus largement, des défis de gouvernance de l'utilisation des terres, afin d'accroître la collecte d'informations alimentant l'évaluation des lacunes des cadres juridiques mentionnée ci-dessus.
Des débats participatifs traitent des faiblesses des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière.	• Aider les parties prenantes à identifier les possibilités et la latitude permettant de renforcer les cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière, y compris au sein ou en dehors (mais en renfort) des processus APV FLEGT. • Faciliter les débats participatifs sur l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière pour identifier des solutions et des recommandations en termes de politique amenant à améliorer les cadres juridiques ou leur mise en œuvre.
Les exploitants forestiers sont impliqués dans les efforts visant à clarifier les cadres juridiques et à en améliorer le respect.	• Promouvoir des stratégies associant des mesures incitatives REDD+ à un respect accru de la loi par les exploitants forestiers, ainsi qu'à un contrôle et une reddition renforcés des comptes des autorités dont dépendent les exploitants respectueux de la loi. • Promouvoir la collecte et la démonstration de preuves du rôle joué par une gouvernance améliorée des forêts dans la baisse des émissions résultant du secteur forestier.
Les pays engagés dans le processus REDD+ intègrent la clarification et l'application des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière dans la mise en œuvre des CDN en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.	• Soutenir l'intégration de solutions et de recommandations en termes de politiques visant à améliorer les cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière ainsi que leur application dans les débats nationaux sur la mise en œuvre des CDN. • Soutenir le développement d'une surveillance indépendante opérationnelle comme moyen de contrôler et de pérenniser l'amélioration de la mise en œuvre des cadres juridiques régissant l'attribution des terres, l'utilisation des terres et la conversion forestière.

Objectif 2
Permettre des investissements et une gestion durables de l'utilisation des terres

Une gestion non durable de l'utilisation des terres dans les pays tropicaux forestiers alimente les conflits entre diverses utilisations des terres et conduit fréquemment à une hausse des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts. Parmi ces facteurs, on trouve : un manque de données fiables et une expérience gouvernementale réduite en ce qui concerne les processus d'aménagement du territoire ; un manque de coordination entre les secteurs et les parties prenantes ; et un manque de compréhension des flux financiers et des mesures incitatives destinés aux diverses utilisations des terres.

Adresser ces défis et garantir un environnement réglementaire et financier propice à une gestion durable de l'utilisation des terres est essentiel à la fois pour la réalisation des engagements zéro déforestation du secteur privé et pour la mise en œuvre des actions liées à l'utilisation des terres dans les CDN en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Afin d'apporter son soutien, la Facilité s'implique à l'échelle nationale mais aussi au niveau des subdivisions administratives telles que les états fédérés, les provinces ou les districts. Cela permet à la Facilité de collaborer avec diverses parties prenantes sur des sujets et des stratégies concrets à une échelle opérationnelle mais ambitieuse. C'est également à ce niveau que les décisions concernant l'utilisation des terres sont prises. Concevoir des solutions à l'échelle infra-étatique possède un potentiel énorme : guider les efforts déployés pour résoudre les difficultés de mise en œuvre des CDN ainsi que l'élaboration des politiques nationales.

Pour garantir que la durabilité est prise en compte dans les décisions relatives à l'utilisation des terres avec le soutien de toutes les parties prenantes, la Facilité aidera au développement de processus participatifs d'aménagement du territoire. Elle soutiendra également la facilitation de partenariats public-privé visant à s'assurer que les engagements zéro déforestation soient appliqués et contrôlés, et que des incitations pour les petits producteurs soient créées. Afin d'améliorer la coordination entre la gestion de l'utilisation des terres et les mesures incitatives relatives, et les flux financiers entre les différents secteurs et parties prenantes, la Facilité aidera les pays engagés dans le processus REDD+ à analyser et cartographier les flux financiers. Cela aidera également les pays à identifier des stratégies et des outils permettant de financer et d'inciter les actions des CDN liées à l'utilisation des terres.

Afin d'attirer des investissements durables et soutenir les mesures politiques et économiques incitant au changement, la Facilité aidera les gouvernements des pays engagés dans le processus REDD+ à démontrer et à communiquer sur leur progression vers la durabilité, en associant le contrôle des cadres juridiques, les mesures incitatives et les protections socio-environnementales avec la surveillance des forêts et des réserves de carbone forestier. Le suivi de la progression au niveau des subdivisions administratives peut contribuer à inciter les pionniers. Cela permet aussi de collecter des informations pouvant alimenter les systèmes de surveillance suivant la progression et la durabilité des politiques gouvernementales ainsi que leur impact sur le couvert forestier et les réserves de carbone.

En complément aux actions énumérées ci-dessus, la Facilité poursuivra le développement et la diffusion des outils et stratégies à succès qu'elle a conçus au cours des cinq dernières années. Il s'agit notamment du Land-use Planner (Planificateur d'utilisation des terres)[7] la Plateforme Cartographique Commune,[8] les partenariats public-privé concernant les matières premières présentant un risque de déforestation, la planification et surveillance juridictionnelle des performances en termes de développement durable, ainsi que les outils financiers d'utilisation des terres.

Le tableau ci-dessous souligne les changements requis et ce que la Facilité fera pour les promouvoir.

Les changements requis	Les actions de la Facilité
Un aménagement du territoire participatif fournit une base robuste et un repère pour le développement durable à l'échelle des subdivisions administratives.	• Développer des stratégies d'aménagement du territoire durables soutenues par des outils de planification socio-environnementaux et économiques. • Faciliter un dialogue constructif entre utilisateurs d'un territoire. • Soutenir les efforts visant à identifier et agir sur les leviers d'un changement comportemental pour chaque groupe de parties prenantes, y compris les petits exploitants, les femmes, les opérateurs économiques, les autorités locales, les peuples autochtones et les groupes à bas revenus.
Des mesures d'incitation économique efficaces et des mécanismes de coopération intersectorielle sont en place et promeuvent une utilisation des terres durable.	• Faciliter les dialogues public-privé sur les chaînes d'approvisionnement ne donnant pas lieu à la déforestation, en se concentrant sur les mesures incitatives visant à accroître les investissements durables, le contrôle de la progression et l'amélioration des conditions des petits exploitants. • Assister les autorités locales et les parties prenantes dans l'analyse et la cartographie du financement de l'utilisation des terres afin d'identifier les stratégies et outils les plus pertinents pour financer le volet de leur CDN consacré à l'utilisation des terres, aussi que pour guider la coordination intersectorielle et l'élaboration de mesures d'incitation économique visant un développement sobre en carbone.
La surveillance de la progression vers la durabilité à l'échelle des subdivisions administratives incite à l'action et aide à maintenir l'engagement politique et les mesures d'incitation économique visant à des pratiques durables.	• Analyser les mesures de performance et les cadres analytiques utilisés par les différentes parties prenantes et initiatives pour définir et mesurer les performances à l'échelle des subdivisions administratives dans le but d'encourager les investissements durables. • Faciliter le dialogue et la recherche de consensus entre acteurs publics et privés au sujet de mesures pratiques de la progression et des performances au niveau des subdivisions administratives. • Soutenir les gouvernements locaux et les parties prenantes dans le développement de systèmes de surveillance de la durabilité capables de mesurer la progression à l'aide d'une sélection d'indicateurs de performance au niveau des divisions administratives.

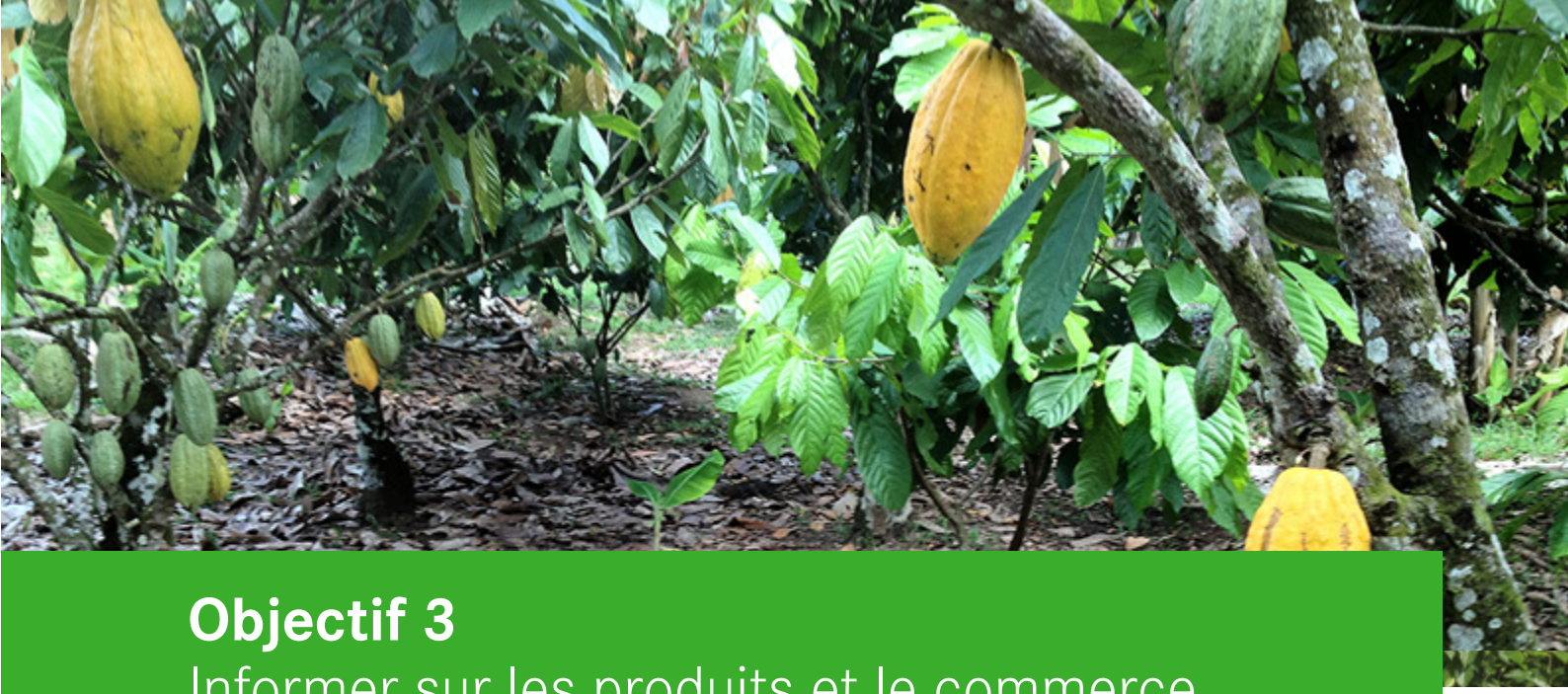

Objectif 3
Informer sur les produits et le commerce ne donnant pas lieu à la déforestation

La production et le commerce de produits tels que l'huile de palme, le soja ou la viande de bœuf sont des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Ils amplifient par conséquent les émissions de gaz à effet de serre. Dans une économie mondialisée, la demande croissante pour ces produits est un facteur indirect essentiel. Or, bien qu'un nombre croissant d'acteurs publics et privés se soient engagés à mettre fin à la déforestation liée au commerce international de produits agricoles, la mise en œuvre de ces engagements accuse un retard pour plusieurs raisons :

- les sociétés et les institutions financières ne disposent pas des informations fiables et systématiques dont ils ont besoin pour gérer les risques dans leurs politiques d'achat et d'investissement ;
- les initiatives REDD+ et de zéro déforestation au niveau des subdivisions administratives, comme celles du Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts,[9] sont confrontées à un manque de visibilité de leurs chaînes de valeur responsables sur le marché. Elles s'impatientent de voir des mesures incitatives sur les marchés de matières premières soutenant leurs efforts et entretenant l'engagement des parties prenantes locales en faveur d'une utilisation des terres responsable ;
- les pays engagés dans le processus REDD+ manquent de capacité pour utiliser les nouveaux systèmes d'information sur les chaînes d'approvisionnement en les combinant avec leurs propres systèmes nationaux afin de répondre à la déforestation et à d'autres problèmes de gouvernance, notamment l'évasion fiscale pratiquée par des acteurs multinationaux des chaînes d'approvisionnement.

Un travail important est nécessaire pour améliorer l'accessibilité et la transparence des informations tout au long de chaînes complexes d'approvisionnement en matières premières agricoles. Cela soutiendrait des comportements responsables ainsi que l'élaboration de solutions innovantes et personnalisées permettant aux gouvernements, autorités chargées du commerce et des douanes, de surveiller et de traiter les risques liés aux forêts ainsi que les possibilités en termes de production et de commerce de matières premières.

La Facilité collaborera avec les pays engagés dans le processus REDD+ et leurs partenaires commerciaux pour poursuivre l'élaboration de systèmes d'information sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières présentant un risque de déforestation. Elle fournira les capacités pour aider les pays engagés dans REDD+ à utiliser ces systèmes afin d'orienter les décisions économiques, fiscales, d'utilisation des terres et liées au commerce, et d'améliorer la reconnaissance de leurs politiques responsables.

La Facilité produira et partagera également des renseignements sur les marchés à risque pour les forêts afin d'informer les pays engagés dans REDD+ et leurs partenaires commerciaux. Elle collaborera également avec des institutions financières publiques et privées pour renforcer et intégrer leurs systèmes de diligence raisonnable. Cela peut comprendre la fourniture d'informations aux autorités fiscales dans les pays producteurs et consommateurs de matières premières sur des problèmes liés à l'évasion fiscale dans les transactions d'import-export.

La Facilité utilisera l'initiative Trase (Transparence des économies durables)[10] qui recourt à un volume inégalé de données inexploitées concernant la production, le commerce et les douanes. Il collaborera avec les gouvernements des pays producteurs et consommateurs pour garantir qu'une transparence accrue, les informations concernant les chaînes d'approvisionnement présentant des risques pour les forêts, et les renseignements sur les marchés associés orientent les relations commerciales et l'élaboration des politiques sur les chaînes d'approvisionnement ne donnant pas lieu à la déforestation.

Le tableau ci-dessous souligne les changements requis et ce que la Facilité fera pour les promouvoir.

Les changements requis	Les actions de la Facilité
Les pays engagés dans le processus REDD+ et les parties prenantes travaillant à des politiques de zéro déforestation ont accès aux informations stratégiques dont ils ont besoin pour surveiller les risques et les possibilités afin de satisfaire la demande croissante en matières premières présentant un risque de déforestation.	• Soutenir les pays producteurs en élaborant des systèmes d'information permettant de gérer les risques dans les chaînes d'approvisionnement, en poursuivant la combinaison entre les systèmes d'information nationaux et les plateformes mondiales sur la transparence. • Aider les gouvernements des pays producteurs à utiliser ces informations dans leurs processus décisionnels. • Produire et partager avec l'UE, ses États membres, d'autres pays européens intéressés et les pays engagés dans le processus REDD+, des renseignements sur les marchés à risque pour les forêts, y compris sur : les acteurs et sites locaux de production essentiels dans la chaîne d'approvisionnement ; les incidences connexes sur les terres de la production de matières premières présentant un risque de déforestation; et la surveillance de l'impact des politiques sur la production et le commerce de matières premières ne présentant pas de risque de déforestation. • Collaborer avec les institutions financières, publiques et privées, ainsi qu'avec les autorités fiscales, pour renforcer et intégrer leurs systèmes de due diligence.

La communication : un outil stratégique

La communication est primordiale dans la stratégie de la Facilité REDD de l'UE pour 2018-2022. Ayant essayé diverses approches au cours des cinq dernières années, la Facilité est désormais plus systématique dans sa communication. Elle met fortement l'accent sur le recensement et la diffusion des expériences acquises ainsi que sur le développement d'une analyse stratégique pour guider l'UE et les débats de politique internationales concernant les problèmes de déforestation.

La Facilité utilisera l'infrastructure de communication développée au cours des cinq dernières années pour accroître son impact au-delà des résultats obtenus dans ses pays partenaires. Afin d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'impact de son travail, la Facilité adoptera une démarche de communication stratégique et progressive, qui pourra être amplifiée si des ressources supplémentaires provenant de partenaires sont disponibles.

Durant les cinq prochaines années, la Facilité:

- consolidera une identité uniforme et cohérente avec une proposition de valeur et un récit convaincants ;
- intégrera systématiquement la communication stratégique dans son travail, avec pour but d'atteindre et d'influencer efficacement les publics prioritaires et d'amplifier l'impact de ses actions ;
- fournira des outils et des renseignements afin de stimuler la création de connaissances, ainsi que l'apprentissage et la diffusion qui leurs sont liés ;
- créera et diffusera des connaissances, des outils et des bonnes pratiques sur la clarification des cadres juridiques relatifs à l'attribution de terres, à l'utilisation des terres et à la conversion forestière, ainsi que sur les stratégies innovantes de mise en œuvre des actions liées à l'utilisation des terres dans les CDN et pour accroître la transparence dans les chaînes d'approvisionnement présentant des risques pour les forêts ;
- aidera les pays engagés dans le processus REDD+, l'UE, les États membres de l'UE et les autres pays européens intéressés, à concevoir et mettre en œuvre des politiques liées à l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'utilisation des terres ainsi qu'à l'articulation avec FLEGT. La conception de ces politiques se fondera sur les examens stratégiques, les analyses, les notes d'information, et les connaissances tirées des pratiques exemplaires et des stratégies innovantes.

Notes explicatives et références

[1] Voir la Déclaration de New York : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Forests/New%20York%20Declaration%20on%20Forests_DAA.pdf et les Déclarations d'Amsterdam : www.euandgvc.nl/_binaries/euandgvc/documents/publications/2015/december/7/declarations/Amsterdam+Declaration+Deforestation+%26+Agro- commodity+chains.pdf et www.euandgvc.nl/binaries/euandgvc/documents/publications/2015/december/7/declarations-palm- oil/Amsterdam+Declaration+Fully+Sustainable+Palm+Oil.pdf

[2] Selon les prévisions, les terres cultivées, actuellement aux alentours de 1 500 millions d'hectares dans le monde, devraient s'étendre sur 320 à 850 millions d'hectares supplémentaires d'ici à 2050 (PNUE, 2014, Assessing Global Land Use: Balancing Consumption with Sustainable Supply A report of the International Resource Panel).

[3] Incluant : Kissinger, G., Herold, M. & De Sy, V. 2012. Drivers of Deforestation and Forest Degradation: A Synthesis Report for REDD+ Policymakers. Lexeme Consulting. Vancouver, Canada et Lawson, S. 2014. Consumer Goods and Deforestation: An Analysis of the Extent and Nature of Illegality in Forest Conversion for Agriculture and Timber Plantations. Forest Trends, Washington, DC. http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_4718.pdf

[4] Lawson, S. 2014. Consumer Goods and Deforestation: An Analysis of the Extent and Nature of Illegality in Forest Conversion for Agriculture and Timber Plantations. Forest Trends, Washington, DC. http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_4718.pdf; Lawson, S. 2015. Stolen goods: the EU's complicity in illegal tropical deforestation http://www.fern.org/stolengoods

[5] Document de travail interne de la Facilité REDD de l'UE, présenté à son comité de pilotage en 2016.

[6] Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire national http://www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf

[7] Voir le Land-use Planner : www.landuseplanner.org

[8] Voir l'action réalisée au Cameroun, « Building a mapping alliance for inclusive and transparent land-use planning » : http://www. euredd.efi.int/publications/building-a-mapping-alliance-for-inclusive-and-transparent-land-use-planning

[9] Voir le site web du groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts: https://gcftf.org/

[10] Voir l'action « Unlocking supply-chain data to reduce deforestation » : http://www.euredd.efi.int/publications/unlocking-supply-chain-data-to-reduce-deforestation

Version papier : Avril 2018

Crédits photographiques pour la couverture : CIFOR

À propos de la Facilité REDD de l'UE

La Facilité REDD de l'UE aide les pays partenaires à améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs efforts pour ralentir, stopper et inverser la déforestation ; elle soutient également l'ensemble des efforts fournis par l'UE dans la réduction de son incidence sur la déforestation dans les pays en développement. Créée en 2010, la Facilité REDD de l'UE est hébergée par l'Institut européen de la forêt (EFI).

Avis de non-responsabilité

Ce document a été réalisé avec l'aide de l'Union européenne et des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Facilité REDD de l'UE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organisations qui la financent.

© Facilité REDD de l'UE, 2018

EU REDD Facility

EFI